Amendement N° 047

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport CP 2020-087 :
1ères affectations - Lutte contre les discriminations, égalité femmes hommes et lutte contre les violences faites aux femmes - 2es affectations - Citoyenneté

Amendement :

L'article 8 de la délibération est supprimé

Exposé des motifs :

LANCER UNE ENQUÊTE ADMINISTRATIVE SUR L'USAGE DES SUBVENTIONS VERSÉES À "ESPÉRANCE BANLIEUES" ET STOPPER CE SOUTIEN RÉGIONAL

Le groupe Front de gauche a interpellé l'exécutif régional à plusieurs reprises au travers de différents questions écrites et amendements sur la situation administrative et financière du Réseau espérance banlieue suite à l'enquête administrative lancée par l'inspection geńeŕale de l'administration (IGA) en septembre 2019 a`l'encontre de cette même structure.

Dans la mesure où la Région a, plusieurs fois, financé cette structure, il nous semble indispensable qu'une enquête administrative soit ouverte afin de vérifier l'usage qui a été fait de l'argent régional.

Non seulement nous n'avons reçu aucune réponse mais surtout la présente délibération acte, par le versement d'une triple subvention d'un montant total de 150 000€, la pleine consécration de cette structure pourtant largement décriée tant au niveau institutionnel que public allant même jusqu'à un soutien comme de tête de réseau du monde associatif francilien...

Les nombreuses alertes a`propos d'Espeŕance Banlieue, reśeau d'écoles catholiques traditionnalistes hors contrat devrait pourtant mettre en garde notre collectivité. Le groupe Front de gauche tient à rappeler que dans les divers territoires ou`ces ećoles sont implanteés, de nombreux dysfonctionnements ont eťe´relayeś par les parents comme par la presse, mais aussi par les enseignants des eťablissements publics qui rećupeŕent des enfants passeś par ce type d'ećole et qui n'ont pas le niveau requis pour leur classe d'aĝe. Les problèmes de méthodes, de programmes, de recrutement et de formation des personnels, de sources de financement … sont tels qu'il serait irresponsable de faire comme si l'exécutif n'était pas au courant.

Or, pour rappel, le « *règlement d'intervention « soutien aux expressions citoyennes* » (CP 2018-141) indique que « *tout nouveau soutien financier a`une structure ayant deja`beńeficie´d'une aide ne peut intervenir qu'apreś controle et eváluation preálables par les services de la Reǵion de la mise en œuvre des actions prećeďemment financeés* ». Ces « *contrôle et évaluation* » doivent être rendus publics avant toute autre décision de financement régional. Ne pas s'y soumettre alors que les alertes sont nombreuses serait hors règlement et validerait l'idée qu'un financement régional à un réseau d'écoles hors contrat a pour objectif de faire évoluer le cadre national de financement de telles écoles.

En l'état, ces subventions s'apparentent à un financement déguisé avec de l'argent public d'école hors contrat ce qui est hors du cadre légal. Par extension, la Région affiche clairement un soutien fort à une vision traditionaliste du catholicisme alors que la Présidente de Région ne cesse de déclamer que « la loi doit être au-dessus de la foi » ! Il est temps de passer aux actes !

Céline MALAISÉ